

Collège du 12^{ème}
94 rue Georges Pompidou
97430 Le Tampon
Ce.9741581A@ac-reunion.fr
Réf : NDS2020-43

Choix des parents d'élèves de 4^{ème} et 3^{ème} pour le retour au collège le 8 juin 2020 ou le maintien en travail à distance

Objet : Choix des parents de 4^{ème} et 3^{ème} retour au collège le 8 juin 2020 ou le maintien en travail à distance

Madame, Monsieur,

La décision d'ouvrir les collèges pour les niveaux de 6^{ème} et 5^{ème} dans un premier temps a été prise pour les départements où la circulation du Covid 19 est limitée. Le collège du 12^{ème} a ouvert le lundi 25 mai 2020 pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}. Les familles ont été prévenues de la démarche par sms et pronote le vendredi 15 mai 2020.

Pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}, les parents sont avisés de la réouverture aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} à partir du lundi 8 juin 2020.

Les parents ont le choix entre :

- Le retour au collège sur un emploi du temps aménagé
- La poursuite du travail à distance

Il n'y a donc pas d'obligation pour votre enfant à suivre sa scolarité en étant présent au collège. Il est même conseillé, si vous avez dans son entourage des personnes vulnérables, qu'il poursuive sa scolarité à distance.

De même si votre enfant a un souci de santé ou bénéficie d'un PAI, l'avis écrit du médecin est indispensable.

NB1 : Merci de noter que des professeurs peuvent être autorisés à travailler à distance ; que par conséquent, le travail à distance sera poursuivi avec ces professeurs pour les élèves qui seront présents au collège.

Vous trouverez en **annexe 1** un modèle de courrier à photocopier (ou qui vous sera fourni à l'accueil du collège) dans lequel vous indiquerez ce que vous souhaitez pour votre enfant :

- Travail à distance
- Travail au collège
- Et précisez si vous faites partie des familles prioritaires ou si vous avez un besoin impérieux de remettre votre enfant en cours pour aller travailler

Vous trouverez également ci-dessous les principes arrêtés pour cette rentrée en période d'épidémie Covid 19.

Il est important de savoir que le choix que vous prendrez sera définitif pour cette année scolaire et que l'établissement a une capacité d'accueil qui ne pourra pas être dépassée pour satisfaire aux critères de sécurité sanitaire. C'est pourquoi, il sera possible que toutes les demandes ne soient pas satisfaites. Vous en seriez informés.

Par ailleurs, il est important de signaler les points d'organisation suivants :

- Les transports scolaires sont ajournés jusqu'au 4 juillet 2020
- Le masque et la distanciation sont obligatoires au collège, la désinfection des mains au gel sera obligatoire, le collège en dispose mais il vous est conseillé de lui en fournir également
- Les élèves ayant Eps auront besoin de trois masques par jour
- Les emplois du temps seront modifiés et envoyés par Pronote aux parents et publiés sur le site
- Si les effectifs le permettent (8 à 10 élèves par salles sont possibles) les classes auront cours tous les jours. Dans le cas contraire, un jour sur deux, selon les groupes. Cette organisation dépend du nombre d'élèves présents et vous sera donc confirmée prochainement
- Les élèves seront dans une salle fixe, les trajets seront fléchés pour que les groupes ne se croisent pas, des marques seront posées pour la distanciation ainsi que des barrières à l'entrée
- Une place unique décidée à l'avance avec étiquette collée est attribuée dans la salle fixe
- Les récréations seront décalées, **le passage à la cantine par groupes réduits**, la 3^{ème} heure de l'après-midi supprimée
- La vie scolaire sera chargée de veiller à la bonne distanciation et au respect des espaces
- La Gestion et les agents ATTE procéderont à la désinfection régulière des locaux et des coursives

- L'accès au CDI, à l'infirmierie, à la vie scolaire sera limité ou interdit aux groupes pour éviter les contaminations
- L'accès des parents non masqués au collège sera limité
- Les accueils indispensables se feront en distanciel de 2 mètres
- L'accès aux bureaux administratifs et de gestion seront limités

NB2 : Malgré toutes les précautions prises en termes de distanciations, masques, trajets, désinfection des locaux et coursives, il ne peut être garanti que les élèves d'une classe ne côtoient pas ceux d'autres classes pendant la pause méridienne. Il n'est en effet pas possible de cloisonner hermétiquement les espaces pour chaque classe ou niveau.

Enfin, votre enfant ne pourra en aucun cas se rendre au collège en cas de maladie. Toute fièvre, tout éternuement sera considéré comme un symptôme possible de Covid. L'élève fera alors l'objet d'un isolement dans une pièce et d'une évacuation du collège, soit par la famille soit par le 15. L'infirmierie sera alors fermée avant décontamination.

Bien cordialement.

Tampon le 29 mai 2020



Collège du 12^{ème}
94 rue Georges Pompidou
97430 Le Tampon
Ce.9741581A@ac-reunion.fr
Réf : NDS2020-43 Annexe

**Courrier des parents d'élèves de 4^{ème} et 3^{ème} pour
le retour au collège le 8 juin 2020 ou le maintien
en travail à distance**

ANNEXE : Demande de retour d'enfant au collège pour l'année scolaire 19-20

Monsieur le Principal,

Je soussigné..... vous remercie de noter que je souhaite que mon

Enfant..... retourne au collège à
Nom et prénom de l'enfant Classe

partir du lundi 8 juin 2020 pour le motif suivant dont :

- Je suis personnel à profession prioritaire à la scolarisation**
Joindre un justificatif de profession ou un courrier d'attestation sur l'honneur
- Mon enfant a « décroché » et je souhaite qu'il retrouve le cadre du collège**
- J'ai un besoin urgent d'aller travailler et personne dans mon entourage pour le garder**
- Je préfère que mon enfant retourne au collège**

Je prends bonne note qu'en cas de surnombre de demandes par rapport à la capacité d'accueil, ma demande peut ne pas être possible et que le non-respect volontaire des consignes sanitaires par mon enfant entrainera une réponse disciplinaire immédiate en raison des risques encourus.

- Je préfère garder mon enfant en travail à distance jusqu'à la fin de l'année scolaire**

Je confirme avoir pris connaissance entière et complète de la NDS2020-34 pour prendre ma décision.

Meilleures salutations

Téléphone :

Courriel :

Au Tampon, le..... 2020
Signature

Cette demande est à faire parvenir par porteur à l'accueil du collège du 12^{ème} avant le mardi 2 juin 2020 à 17h ou dans la boîte postale du collège prévue à cet effet avant mercredi 3 juin à 7h. Des exemplaires photocopiés vierges seront à la disposition des familles à l'accueil. Une urne sera disposée à l'entrée du collège.

ANNEXE 2 : Informations du service santé

Chers parents,

Vos enfants vont pour certains reprendre le chemin de l'école mais dans un contexte sanitaire particulier.

Vous avez été informés par M Courrejou, principal du collège des modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du collège.

Je vous remercie de l'intérêt porté à ces recommandations issues des mesures sanitaires du protocole national

Dans quels cas votre enfant DOIT rester à la maison ?

- Si, avant de partir au collège, il présente des signes: fièvre > 37°8, toux, rhume, difficultés respiratoires, maux de gorge, signes digestifs, fatigue, perte du goût, perte de l'odorat...
- Si un parent présente ces mêmes symptômes ou est identifié comme cas de Covid 19
- Si au sein du foyer, une personne vient de rentrer de métropole et n'a pas terminé sa quatorzaine.

Dans quelles situations demander l'avis de votre médecin traitant ?

- ◆ - Si votre enfant est porteur d'une maladie chronique
- ◆ - S'il a un PAI,
- ◆ - Si un membre de la famille a une maladie chronique, si des personnes âgées vivent à domicile

Comment va se passer le retour au collège ?

Votre enfant aura dès la première heure de cours une formation et une information sur la nouvelle organisation du collège, sur les gestes barrières et plus particulièrement sur le port du masque, le lavage des mains et l'utilisation du gel hydro alcoolique.

Nous vous remercions

- d'aborder ces notions avec lui afin de garantir l'application permanente de ces règles. Vous pouvez vous aider par des vidéos sur le net
- de préciser à votre enfant qu'il devra apporter son matériel personnel et ne pas le prêter à ses camarades (livres, stylos, etc) et qu'il devra limiter les transferts d'objets et matériel au strict nécessaire
- d'apporter si possible **2 masques** : un propre dans un sac , l'autre il l'aura sur lui en entrant au collège. Une poche pour mettre le masque sale si celui-ci est lavable. Chaque élève changera de masque après le déjeuner. Si votre enfant n'a pas de masque à son arrivée un masque jetable lui sera remis.
- des mouchoirs jetables
- si possible son petit flacon personnel de gel hydro alcoolique
- Une bouteille ou gourde d'eau.

Protocole en cas de suspicion ou en cas avéré de COVID 19

Ce protocole dont la prise en charge d'un élève ou d'un personnel est établi selon le protocole

national. Une salle est prévue au sein de l'infirmierie pour isoler un élève ou un personnel en cas de suspicion de COVID 19.

Nous vous remercions **de mettre à jour vos coordonnées téléphoniques auprès de la vie scolaire si nécessaire.**

En raison des mesures sanitaires, vous pouvez me contacter exclusivement

par téléphone au 02 62 34 57 93

par courriel valerie.preaudeau@ac-reunion.fr

par messagerie Pronote

Cordialement

Mme Préaudeau

Infirmière Collège du 12 ème Km